



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 21 - MARS 2013

SOMMAIRE

46 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Secrétariat Général

Arrêté N °2013060-0004 - Arrêté préfectoral n ° 2013-06 portant subdélégation de signature à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

..... 1

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Arrêté n° 2013- 06
portant subdélégation de signature**

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

- Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-70 du 11 juillet 2012 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc SALEMME, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-71 du 11 juillet 2012 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc SALEMME, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot en qualité d'ordonnateur secondaire délégué;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} Délégation de signature est donnée aux agents cités ci-dessous, pour l'exercice des missions correspondantes à leurs compétences respectives (hors ordonnancement secondaire) :

1 / ADMINISTRATION GENERALE

- Patrice JIMENEZ, Secrétaire Administratif des Affaires Sanitaires et Sociales, secrétaire général ;

2 / PROTECTION DES POPULATIONS

- Françoise GARAPIN, inspecteur de la santé publique vétérinaire, responsable du pôle sécurité et qualité des productions primaires, suppléante du pôle prévention des risques sanitaires ;
- Laurent MERY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du pôle prévention des risques sanitaires, suppléant du pôle sécurité et qualité des productions primaires ;
- Michèle RAMES, vétérinaire inspecteur contractuelle, suppléante du pôle prévention des risques sanitaires ;
- Aélis MARTIN-LADAM, inspecteur de la santé publique vétérinaire, suppléante du pôle prévention des risques sanitaires ;
- Gaël POUYADOU, inspecteur, responsable du pôle protection économique des consommateurs ;
- Bernard LABORIE, Contrôleur principal, du pôle protection économique des consommateurs

3 / COHESION SOCIALE

- Xavier THURIES, inspecteur de la jeunesse et des sports, responsable du pôle jeunesse et sports ;

- Catherine MATTEACCIOLI-BOURRASSET, attachée principale de préfecture, responsable du pôle inclusion sociale ;
- Yvonne DARTUS, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, responsable du pôle associatif.

4 / DROITS DES FEMMES ET EGALITE

- Isabelle COMOLLI DE MONPEZAT, chargée de mission pour le droit des femmes et l'égalité ;

ARTICLE 2 : Pour ce qui concerne l'ordonnancement secondaire la délégation de signature est exercée :

- Pour la validation des formulaires dans l'application CHORUS,
Mme Isabelle BLEY, adjoint administratif
Mme Betty MUNOZ, adjoint administratif
- Pour l'utilisation de la carte d'achat, pour les achats de fonctionnement courant, tels que ceux définis dans le programme 333-1,
Mr Francis BATTE, secrétaire administratif

ARTICLE 3 : Toutes les dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot.

Fait à Cahors, le 1^{er} mars 2013.

Pour le préfet du Lot et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations,

signé

Jean-Marc SALEMME